



FICHE ACTION BTP 2

Poursuivre et élargir la campagne d'information chutes de hauteur et de plain pied

Pilote

DIRECCTE

Partenaires associés

Carsat
OPPBTP
Services de Santé
au Travail

Cible

TPE - PME

Janvier 2018

Descriptif

Poursuivre et élargir la campagne d'information nationale en faveur de la prévention du risque de chutes de hauteur en l'orientant vers les PME-TPE et des travailleurs indépendants non employeurs du secteur du BTP.

Déroulement de l'action

Phase 1 : Agir en direction des entreprises ciblées (couverture, charpentes à bois, étanchéité, menuiserie de bâtiment associée ou non à la charpente, menuiserie métallique, travaux d'isolation, métallerie, maçonnerie gros-œuvre) de part leur sinistralité.

Phase 2 : Actions et Création d'outils dédiés aux maîtres d'ouvrages (formation des encadrants techniques, des chargés d'opérations ou des chefs de projet, guide d'élaboration des cahiers des clauses techniques particulières des lots « spécifiques»....).

Phase 3 : Renforcer la coordination et la complémentarité des institutions de prévention et harmoniser le message de prévention adressé aux entreprises.

Indicateurs

Évolution du nombre de réunions d'information : échafaudages avec montage et démontage en sécurité...

Évolution du nombre d'accidents graves et mortels impliquant un travail en hauteur non conforme.

Évolution des dossiers de consultation des entreprises de marché public (DCE) comportant les bonnes pratiques pour la réalisation des travaux.

Nombre de contrôles de chantier effectués par l'inspection du travail.

2018-2020 :
Phase 1

2018-2019 :
Phase 2

2018-2020 :
Phase 3

2020 : bilan
de l'action